



HAL
open science

La participation d’Haïti à la quatrième réunion de la CEPAL sur le Consensus de Montevideo

Mathieu Mickens

► **To cite this version:**

Mathieu Mickens. La participation d’Haïti à la quatrième réunion de la CEPAL sur le Consensus de Montevideo. [Rapport de recherche] ANASPOD. 2019. hal-02544090

HAL Id: hal-02544090

<https://hal.science/hal-02544090>

Submitted on 16 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La participation d'Haïti à la quatrième réunion de la CEPAL sur le Consensus de Montevideo

Une délégation haïtienne a participé à la quatrième réunion du Conseil de Direction de la Conférence Régionale sur la population et le développement (Mesa Directiva de la Conferencia Regional Sobre Población y Desarrollo) qui s'est tenue à Santiago (Chili) au siège de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL) du mercredi 9 au jeudi 10 octobre 2019. De même, Haïti a été présent lors de la troisième réunion de la Conférence Régionale ayant eu lieu à Pérou du mardi 7 au jeudi 9 août 2018. La délégation haïtienne était constituée entre autres d'un représentant de l'UNFPA en Haïti et d'un représentant de l'Association Nationale des Spécialistes en Population et Développement (ANASPOD).

La Conférence Régionale sur la Population et le Développement de l'Amérique Latine et les Caraïbes est un organe subsidiaire de la CEPAL qui a pour mandat de monitorer et de réviser sur une base périodique une série de thématiques en relation avec la population et le développement. La conférence Régionale se réunit tous les deux ans et son comité directeur réalise le même exercice au moins une fois entre deux réunions ordinaires biennuelles.

La quatrième réunion de la conférence Régionale poursuivait les objectifs suivants : a) analyser le rapport du Groupe de Travail sur les Indicateurs de suivi régional du Consensus de Montevideo sur la Population et le Développement ; b) présenter le prototype d'une plateforme virtuelle aidant au suivi régional du Consensus, c) permettre aux pays signataires de l'engagement régional de présenter les progrès atteints, les bonnes pratiques, et les défis rencontrés dans le cadre de l'implémentation du consensus, d) définir le lieu et la date de la quatrième réunion de la conférence Régionale sur la Population et le Développement de l'Amérique Latine et les Caraïbes devant avoir lieu en 2020.

Le Consensus de Montevideo est un accord intergouvernemental signé en 2013 par 38 pays de la région latino-américaine et caribéenne à Montevideo (Uruguay) portant sur l'intégration de la population, c'est-à-dire son état, sa dynamique et sa composition dans le processus de planification du développement des pays signataires. Le consensus de Montevideo est connu pour être l'accord intergouvernemental le plus ambitieux ayant été approuvé dans la région latino-américaine et caribéenne dans le domaine de population et développement. De même, il commémore le vingtième anniversaire du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) adoptée par 179 Etats Membres des Nations Unies (ONU) à Caire (Egypte) en 1994.

Les engagements du Consensus de Montevideo se résument en 9 chapitres thématiques, 198 mesures et environ 200 indicateurs prioritaires. Les 9 chapitres thématiques sont a) intégration pleine de la population et de sa dynamique dans le processus de développement durable, tout en respectant l'égalité et le respect des droits humains, b) droits, besoins, responsabilités et demandes des enfants, adolescents et jeunes, c) vieillesse, protection sociale et défis socioéconomiques, d) accès universel aux services de santé sexuelle et santé reproductive, e) égalité de genre, f) migration internationale et la protection des droits humains des migrants, g) inégalité territoriale, mobilité spatiale et vulnérabilité, h) peuples indigènes: interculturalité et droits, i) afro-descendants: droits et combat du racisme et de la discrimination raciale, j) cadre pour la mise en œuvre du futur agenda régional de la population et le développement (CEPAL, 2013).

Le Consensus de Montevideo est considéré par les spécialistes comme un accord progressiste en raison du fait qu'il octroie une attention spéciale à la problématique des droits humains, à la lutte contre les inégalités et la pauvreté, à la promotion des conditions de vie décentes

des strates traditionnellement vulnérables de la population, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les population indigènes et afro-descendantes. Sur la base de la perspective interculturelle de genre, ethnique et d'âge qui la gouverne, on espère que l'ambitieuse feuille de route adoptée par le consensus de Montevideo aidera à faire de la région latino-américaine et caribéenne un espace plus juste, plus égalitaire au regard des progrès à accomplir sur le plan socioéconomique en vue de l'amélioration de la qualité de vie de la population.

Les discussions et les débats réalisés dans le cadre de la quatrième Réunion du Conseil de Direction de la conférence Régionale ont mis en exergue le poids trop élevé des inégalités dans la région latino-américaine et caribéenne (une des plus inégalitaires du monde) en ce qui concerne la distribution des revenus, des actifs et des pouvoirs politiques et économiques. On a aussi eu l'opportunité de se pencher sur les progrès réalisés dans la mise en place des balises juridiques pouvant aider à combattre les inégalités, comme celles affectant les femmes, les migrants, les afro-descendants et les populations indigènes.

Dans le contexte haïtien, l'exercice de suivi du Consensus de Montevideo revêt d'une importance capitale dans la mesure où il permet de mettre en évidence des progrès pour la plupart très modestes (en comparaison avec les résultats obtenus par les pays de la région) réalisés dans la réduction de l'Indice Synthétique de Fécondité (bien que la fécondité des adolescentes haïtienne reste très élevée et n'a pas trop bougé durant ces dernières années), l'augmentation de l'utilisation des méthodes contraceptives, la réduction des inégalités de genre dans le domaine d'accès à l'éducation notamment au niveau primaire.

Cet exercice donne aussi lieu d'évaluer, sensibiliser les acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et la population haïtienne en général sur les défis et les retards auxquels le pays fait face en relation avec les différents axes programmatiques prioritaires de cet engagement régional sur la problématique de population et développement.

Par exemple, Haïti n'arrive pas encore à mettre sur pied une structure interinstitutionnelle ayant pour mission de faire le suivi des indicateurs du Consensus de Montevideo. Cette structure pourrait aussi travailler sur le suivi des engagements internationaux du même genre, comme ceux en rapport à l'implémentation de l'Agenda 2030 sur le développement durable. Le pays dispose déjà les institutions gouvernementales et non gouvernementales pouvant conduire cette noble mission. Il ne manque que la volonté politique et les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires.

En plus de l'absence de cet espace de coordination interinstitutionnelle, Haïti n'a pas pu actualiser sur une base régulière ses sources de données statistiques venant notamment des recensements et des enquêtes d'envergure nationale. A cette date, les données statistiques les plus actualisées du pays sont l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI 2016-2017) et l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages après le Séisme, conduite au cours de l'année 2012. Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) d'Haïti date de 2003 et le nouveau projet de recensement peine encore à se concrétiser en ce qui a trait à la collecte des données sur le terrain, le traitement, l'analyse et la diffusion. En dépit des démarches préparatoires déjà initiées, beaucoup d'observateurs restent très pessimistes quant à la concrétisation du Ve RGPH au cours de l'année 2020 compte tenu des menaces inhérentes à la conjoncture sociopolitique actuelle du pays.

Il faut aussi ajouter les limitations des sources données administratives (statistiques vitales, statistiques sur la santé et l'éducation) qui sont généralement exploitées en tant que compléments des données de recensements et d'enquêtes. Parmi les limitations desdites sources, on peut retenir leur faible qualité, précision et fiabilité généralement influencées par des problèmes d'incohérence

et de manque de standardisation dans les définitions des concepts utilisés, le manque d'exclusivité des registres de collecte et la limitation des informations fournies dans des espaces spécifiques du territoire national.

Pour terminer, il serait souhaitable que les instances gouvernementales, les organisations de la société civile, les centres de recherches scientifiques contribuent à la divulgation et l'appropriation nationale des objectifs, des chapitres thématiques et des indicateurs du consensus de Montevideo ainsi que ceux de l'Agenda 2030 sur le développement durable. Pour ce faire, ces institutions peuvent procéder à une meilleure utilisation de ces chapitres thématiques et de ces indicateurs dans le processus de planification, financement, exécution et évaluation des politiques publiques sectorielles, des projets de développement et des projets de recherche scientifique mis en œuvre dans le contexte national.

Bibliographie

CEPAL (2013), *Consenso de Montevideo sobre Población y Desarrollo*, Santiago, Chile.

CEPAL (2015), *Guía operacional para la implementación y el seguimiento del Consenso de Montevideo sobre Población y Desarrollo*, Ciudad de México, México.

<https://crpd.cepal.org/4m/es>

Mickens Mathieu

Sociodémographe

Professeur à l'Université d'Etat d'Haïti

Membre de l'ANASPOD

mathieumickens05@yahoo.fr